



## Missions

**PREVENIR** les conséquences physiques et psychologiques suite à une chute ;

**PREVENIR ET COMPENSER** la perte d'autonomie ;

**ACCOMPAGNER, CONSEILLER** le patient et son entourage ;

**LUTTER** contre les situations de handicap vécues au quotidien.

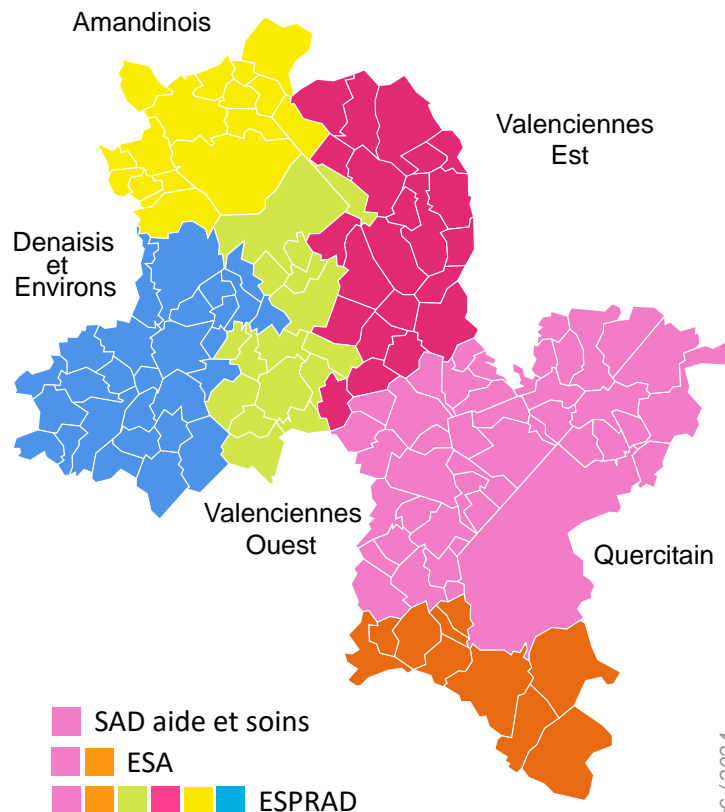
## Qui ?

- Personnes âgées de 60 ans et plus, vivant au domicile, ayant chuté ou présentant un risque de chute élevé, avec un GIR 2, 3 ou 4 et ayant eu un bilan chute (en consultation ou hospitalisation) ;
- Adultes à partir de 18 ans, avec un diagnostic de maladie de Parkinson, sclérose en plaques ou maladie apparentée, posé par un spécialiste.

## Prise en charge

- 18 séances maximum d'une heure, prescrites par un médecin traitant.
- Séances individuelles réalisées au domicile.
- Séances prises en charge à 100% sans participation de votre part.

# Le secteur d'intervention



## Permanence et Accueil public

Du lundi au Vendredi

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Un répondeur enregistre les demandes 24 h/24

**Le Quesnoy** Tél - Fax : 03 27 09 22 16

**Bavay** Tél : 03 27 39 87 90

E-mail : [spasad@ch-lequesnoy.fr](mailto:spasad@ch-lequesnoy.fr)

IT-IPA-104 v6 / 2024

**SAD** Aide et Soins

Services Autonomie à Domicile



**SAD aide et soins - Le Quesnoy**

25 rue Jean Jaurès  
59530 LE QUESNOY



**SAD aide et soins - Bavay**

7 rue Petit Jean  
59570 BAVAY

**S**ervice  
**A**utonomie  
**à**  
**D**omicile | Des infirmiers libéraux  
Des aides-soignantes  
diplômées d'Etat

Activités de soins

### Missions

**PREVENIR** ou **RETARDER** la dégradation progressive de l'état de santé du malade.

**EVITER** ou **RETARDER** l'hospitalisation.

**FACILITER** le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation.

**ACCOMPAGNER** les personnes en fin de vie (ainsi que la famille).

**SUPPLEER** de façon transitoire à une perte d'autonomie et aux actes essentiels de la vie.

### Qui ?

Personnes âgées atteintes de pathologies chroniques ou invalidantes nécessitant des soins infirmiers à domicile.

### Prise en charge

- Intervient uniquement sur prescription médicale et selon les places disponibles.
- Durée de la prise en charge : 30 jours (renouvelable).
- Soins pris en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie et sans avance de frais.

**S**ervice  
**A**utonomie  
**à**  
**D**omicile | Des auxiliaires de vie

Aide et accompagnement

### Missions

**APPORTER** une aide quotidienne pour les tâches de la vie : soins d'hygiène, courses, repas...

**FAVORISER** le maintien à domicile.

### Qui ?

Personnes âgées de plus de 60 ans et personnes en situation de handicap ayant des difficultés pour accomplir certains gestes de la vie quotidienne.

### Prise en charge

La prise en charge des interventions peut se faire par l'intermédiaire de :

- Département du nord (Plan d'aide au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- la CARSAT (Plan d'Action Personnalisé d'Urgence, Aide ménagère) ;

(une participation financière sera calculée en fonction des ressources de la personne).

L'autofinancement des prestations est possible.

- 24,30 €/h en semaine
- 27,50 €/h les dimanches et jours fériés

**E**quipe  
**S**pécialisée  
**A**lzheimer | Des assistantes de soins  
en Gériatrie  
Une ergothérapeute

### Missions

**AMELIORER** ou **PRESERVER** l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne sous forme de séances à domicile.

### Qui ?

Personnes âgées de 60 ans et plus atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées diagnostiquées ou non qui sont à un stade léger ou modéré de la maladie.

### Prise en charge

Des séances de réhabilitation :

- Uniquement sur prescription médicale et selon les places disponibles.
- Prises en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie et sans avance de frais.